

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES

ATTESTATION D'EXONERATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES MINIERES ET DE LEURS SOUS-TRAITANTS AGREES

(Articles 165, 166, 168 du Code Minier et 383 bis du CGI)

2 4 1 0 1 M T V A 0 0 3 0

Numéro de l'attestation

PÉRIODE
DE VALIDITÉ :

Du 0 1 0 1 2 0 2 4 au 3 1 1 2 2 0 2 4
Jour Mois Année Jour Mois Année

Le Directeur des grandes Entreprises soussigné, certifie que l'entreprise ci-dessous désignée bénéficie de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée conformément à la loi et à l'acte ci-après référencé :

01 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE BÉNÉFICIAIRE

Raison sociale : **AGBAOU GOLD OPERATIONS SA** Sigle : **AGO**
N° CC 1 2 7 3 9 2 9 F Objet ou activité : **EXPLOITATION MINIERE**
Adresse : Commune : **COCODY** 06 BP: **2212 ABIDJAN 06** Tél : **27 22 41 91 61**
Quartier : **II PLATEAUX VALLONS** Rue : **DES JARDINS**
Lot : **2437/2ème ETAGE IMMEUBLE ZINO** Ilot : **211**
Références cadastrales : Section : **LS** Parcelle : **186**

02 – NATURE ET REFERENCE DE L'ACTE ACCORDANT L'EXONERATION

- ARTICLE 21.4 DE LA CONVENTION MINIERE SIGNED LE 27 JANVIER 2014 ENTRE L'ETAT DE COTE D'IVOIRE ET AGBAOU GOLD OPERATIONS (AGO).
 - DECRET N° 2012-766 DU 1ER AOUT 2021 PORTANT ATTRIBUTION D'UN PERMIS D'EXPLOITATION MINIERE A LA SOCIETE ETRUSCAN RESOURCES COTE D'IVOIRE SARL A AGBAOU, DANS LA SOUS-PREFECTURE DE DIDOKO, DEPARTEMENT DE DIVO
- Date : 27 JANVIER 2014
- LETTRE DE PROLONGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DE LA CONVENTION MINIERE LIEE AU PERMIS D'EXPLOITATION N° 37 DU 05 AOUT 2022 DE LA DGMG.

La présente lui est délivrée en vue de l'acquisition en franchise de TVA, en régime intérieur de biens et services*.

Le Directeur des Grandes Entreprises

Fait à Abidjan le 26 MARS 2024

KOIKOU B. Patrick

03 – ELEMENTS D'AUTHENTIFICATION (à mentionner sur la copie de l'attestation originale)

Entreprise bénéficiaire	Fournisseur	Références de la facture	
Cachet et signature	Cachet et Signature	Nom et prénom ou Raison sociale	Numéro de la facture
			Date
Hologramme		N°CC	Mt HT FCFA.
			TVA non facturée FCFA.

Numéro d'authentification

Code fournisseur JJ mm Numéro d'ordre

Ne sont pas concernés, les biens et services expressément exclus du champ d'application de l'exonération par les dispositions légales et réglementaires.